

D**Déclaration en matière de stratégie Erasmus*****D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus***

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale (les 3 parties) sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints. (max. 5000 caractères)

Langue originale [FR]

L'enjeu est de donner une dynamique européenne et internationale à l'ensemble du lycée et de constituer une filière européenne et internationale de la seconde à Bac + 3 notamment avec le BTS commerce international à référentiel commun européen. Le choix des zones géographiques est fonction des langues dispensées au sein de l'établissement : Anglais, Allemand, Espagnol. Notre action couvre l'ensemble des 5 continents avec notamment les Etats-Unis, Mexique, Espagne, Allemagne, Royaume-Uni, Malte, Australie, Thaïlande, Chine... Les partenaires sont choisis en fonction des similitudes et cohérences des formations dispensées. Cette stratégie internationale s'adresse en priorité aux étudiants de BTS Commerce international mais également aux autres sections de BTS de l'établissement (Comptabilité Gestion des Organisations, Négociation Relation Clients).

L'équipe pédagogique fonctionne avec le souci permanent de fidéliser les partenaires par des relations régulières. Une confiance mutuelle est établie : chaque partenaire remplit une fiche d'évaluation sur l'étudiant à la fin de la période de mobilité, évaluation prise en compte lors de l'obtention du diplôme.

Le cas échéant, pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme. (max. 2000 caractères)

Langue originale [FR]

Notre adhésion au réseau européen NETINVET nous permet de réaliser des mobilités réciproques avec l'Espagne, tant en mobilité stages qu'en mobilité études. Le Programme nous permettra d'intensifier ces échanges d'un point de vue quantitatif (nombre de mobilités) mais également du point de vue de la durée. En effet, notre stratégie consiste à la fois à augmenter le nombre d'étudiants en mobilités, à allonger la durée de leur séjour à l'étranger et à diversifier le profil des bénéficiaires, le réseau européen NETINVET ne concernant que nos étudiants de BTS Commerce International.

D'autre part notre stratégie s'inscrit également dans un souci de rapprochement avec le tissu économique. Ainsi notre établissement va prochainement signer un accord de coopération avec "la Cámara Oficial de Comercio, Industria y Navegación" de Fuerteventura. Cet accord a pour finalité de promouvoir les stages en entreprises sur tous les sites d'accueil du partenaire la Cámara Oficial de Comercio, Industria y Navegación de Fuerteventura. Il s'agit de mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation des étudiants, de promouvoir la reconnaissance des activités de formation (stages en entreprises) réalisées dans l'établissement partenaire, et de développer toute action considérée d'intérêt commun en matière de formation professionnelle. Ce projet de coopération contribuera au développement d'une région économique enclavée et offrira à nos étudiants des possibilités d'apprentissage pertinentes.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur*) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser. (max. 3000 caractères).

Langue originale [FR]

Notre action internationale permet à nos étudiants d'élever leurs compétences linguistiques, de maîtriser des techniques professionnelles complémentaires et d'acquérir une vision élargie des techniques mises en oeuvre en entreprises notamment.

Concernant nos étudiants de Commerce International, une expérience à l'étranger est impérative pour assurer la qualité et la pertinence de leur formation.

La mise en place du BTS Commerce International à Référentiel Commun Européen contribue largement à une coopération transnationale, le Référentiel ayant été approuvé par 9 pays européens.

Par ailleurs, notre partenariat avec un établissement de Barcelone permet de favoriser les échanges et la coopération transpyrénéenne ; coopération aussi bien entre établissements de formation qu'entre établissements et entreprises d'accueil de stagiaires.

Nos actions s'inscrivent dans le cadre d'une politique générale de non-discrimination. De plus, l'obtention de bourses Erasmus pour nos étudiants de STS Commerce International issus de milieux défavorisés soutiendra efficacement leurs ambitions en leur permettant de financer leur stage obligatoire de 2 mois à l'étranger ; aide sans laquelle certains d'entre eux renonceraient à cette formation. Par ailleurs, 3 de nos partenariats permettent chaque année des échanges réciproques de plusieurs étudiants non seulement dans le cadre de la mobilité stage (de 2 mois) mais aussi de la mobilité études. Notre objectif étant bien sûr d'allonger la durée de la mobilité études, dans la mesure où nos étudiants pourraient bénéficier d'une allocation leur permettant de financer cette mobilité. De plus, notre établissement étant membre du Réseau Européen NETINVET, nous nous fixons comme objectif de faire adhérer tous nos partenaires à ce réseau.

De fait, nous participons à la construction d'un véritable réseau de partage de l'information et d'entraide entre partenaires.

* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)